



Partir en vacances avec l'aide de la Caf !

La Caf des Bouches-du-Rhône vous aide à financer le départ de vos vacances en famille, dans l'un des centres agréés Vacaf, avec l'Aide aux vacances familles (AVF). Cette aide est directement versée à l'organisme de vacances et est accordée dans la limite des crédits disponibles.

Conditions pour bénéficier de l'aide

- ✓ Être allocataire de la Caf 13, avec au moins 1 enfant à charge
- ✓ Être parents séparés, résidant tous les deux dans les Bouches-du-Rhône, avec au moins 1 enfant à charge en résidence alternée, et ayant au moins une allocation mensuelle partagée entre eux
- ✓ Avoir un quotient familial inférieur à 900 €
- ✓ Partir en France métropolitaine, pour une période de 8 jours / 7 nuits maximum, fractionnés ou non, dans la limite de 2 séjours par an. En 2024, toute l'année pour les enfants non scolarisés et pendant les vacances scolaires pour les enfants soumis à l'obligation scolaire
- ✓ Réserver le séjour dans l'un des centres de vacances agréés sur le site www.vacaf.org

Les montants de l'aide

Quotient familial	Participation financière de la Caf
de 0 à 300€	70% du coût du séjour
de 301 à 600€	50% du coût du séjour
de 601 à 900€	40% du coût du séjour

Dans la limite d'un prix plafond du séjour de :
1 000 € pour une famille de 1 ou 2 enfants
1 500 € pour une famille de 3 enfants et plus
1 500 € pour une famille de 3 enfants et plus ou avec un enfant bénéficiaire de l'AEEH (Aide d'éducation de l'enfant handicapé)

Exemple



Plus d'infos sur caf.fr

La Caf est à vos côtés